



## Feigères entre Léman et Salève

En un clic



SCOLAIRE



ÉTAT CIVIL



URBANISME



CONSEIL MUNICIPAL



ÉLOCATION DE SALLES



CONTACT

Photo © Mairie de Feigères

Bulletin de novembre 2023 • N°08

# Que se passe-t-il à Feigères ?

**En novembre, une nouvelle identité visuelle de la commune a été mise en place. Après plusieurs mois de travail, c'est désormais un site internet modernisé où les informations usuelles et pratiques sont rapidement accessibles.** Un outil plus moderne qui se veut encore plus proche des administrés. Une présentation dynamique, moderne et épurée, avec des rubriques clairement identifiables et facilitant la navigation. L'accès à l'information est simplifié afin que chaque habitant, quel que soit son profil, trouve une réponse facilement et rapidement. Ainsi, en un seul clic, il est possible d'accéder aux démarches administratives, urbanistiques, familiales, etc. La page d'accueil est conçue pour faciliter l'accès aux démarches les plus

courantes. Vous trouverez au sommet de la page, un onglet «À La Une» avec les manifestations à venir et les informations importantes.

**Ce nouveau site se veut évolutif, il a été pensé pour les utilisateurs.** Le contenu sera enrichi de nouvelles pages, photos, autant que nécessaire. C'est pourquoi, nous sommes à votre écoute pour toute suggestion ou requête afin que cet outil réponde au mieux à vos besoins du quotidien.

La conception de ce site a été confiée à la société Piste Noire qui a travaillé avec Gaël, agent territorial, et la commission Communication de la commune. Bonne navigation.

*Commission Communication*

# Le Conseil municipal

## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023

### 1. Une motion en vue de la rénovation et restructuration de la salle communale

#### 1.1 De la nécessité de restructurer la salle polyvalente

La salle a été construite en 1986. Plusieurs travaux ont eu lieu entre 2014 et 2022 :

- la mise en accessibilité de l'étage : installation d'un ascenseur, création d'une petite salle de réunion au rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite et particulièrement notre club senior ;
- la peinture de l'étage par une association de réinsertion professionnelle ;
- la modification du système de chauffage ;
- le changement des luminaires.

Ces deux dernières modifications ont permis une économie des ressources énergétiques et financières. Les travaux ont été réalisés successivement pour ne pas impacter durant plusieurs mois l'utilisation de la grande salle utilisée jusqu'en 2018 comme cantine scolaire.

La salle est grande, elle peut accueillir près de 500 personnes debout ainsi qu'une scène, mais une restructuration et une modernisation s'imposent afin de mettre aux normes les toilettes, agrandir la capacité d'accueil et créer des espaces de stockage pour les associations.

#### 1.2 De la nécessité de rénovation énergétique

Le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques nous oblige à optimiser les consommations énergétiques tout en améliorant le niveau de confort des utilisateurs de la salle polyvalente.

Un diagnostic énergétique doit, dans un premier temps, dresser le bilan de l'existant (analyse de l'enveloppe du bâtiment, analyse détaillée des différents postes de consommation et identification des éventuels dysfonctionnements) et définir les enjeux et attentes vis-à-vis de l'utilisation de la salle.

Les conclusions de ce diagnostic permettront la définition de solutions à mettre en œuvre pour atteindre les enjeux fixés en matière d'amélioration du confort et de maîtrise de la consommation d'énergie. Un chiffrage précis des investissements nécessaires et une mesure des gains attendus en termes de réduction de consommation énergétique seront établis.

### 2. La sollicitation de financements pour l'aménagement d'un espace ludique paysager

Notre aire de jeux est vieillissante, obsolète et non-inclusive mais plutôt qu'une simple rénovation, nous avons décidé de mener une approche globale et intégrée. Dans ce cadre, nous avons placé l'enfant au cœur du projet afin de participer à son épanouissement par le jeu : la proprioception, la vision, le toucher... autant de sens à développer tout en étant dans un environnement végétalisé et préservé.

Les aidants bénéficieront également de cet espace de rencontre intergénérationnel grâce aux multiples bancs et tables de pique-nique installées. Nous proposons de solliciter les aides de l'État et du Conseil régional ; le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	Montant € HT	Pourcentage %
Coût du projet	250 000 €	100%
<b>AIDES ATTENDUES</b>		
État	75 000 €	30%
Région	15 000 €	6%
<b>Totaux aides publics</b>	<b>90 000 €</b>	<b>36%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
Dont Emprunt		
Dont Fonds propres	160 000 €	64%
<b>Total autofinancement</b>	<b>160 000 €</b>	<b>64%</b>

## UN ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL N'EST PLUS

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Daniel Rey survenu le 7 octobre 2023 à l'âge de 76 ans.

M. Rey se présente aux élections municipales de mars 1977 sur une liste ouverte de vingt candidats pour treize sièges au Conseil. Il est élu le 13 mars avec sept autres colistiers. Il faudra attendre le deuxième tour pour compléter le Conseil municipal. Dans ce nouveau Conseil avec pour maire M. Bonnefoy, M. Rey est membre de plusieurs commissions : Culture-Sports-Loisirs, Voirie, Urbanisme-Développement et Environnement.

M. Rey se représente en 1983, il est réélu le 6 mars. Le Conseil municipal compte alors quinze sièges. Le maire est M. Savigny. Il est membre des commissions Urbanisme-Voirie.

En 1989, il ne se représente pas, après avoir pendant douze années donné beaucoup de son temps au service de notre Commune et de ses habitants.

Un grand merci pour cet engagement.

À toute sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

André Borgognon

# Vos élus vous informent

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Malgré une météo peu favorable, la cérémonie du 11 novembre a débuté au cimetière communal par le fleurissement des tombes des six soldats morts pour la France, une tradition instituée en 1983 par le Conseil municipal et qui demeure toujours d'actualité. Puis vint la cérémonie au Monument aux morts avec la lecture du message du secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, le dépôt de gerbe, la minute de silence et l'hymne national. Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice, la commémoration de la victoire et de la paix et l'hommage à tous les morts pour la France.

**La cérémonie s'est terminée par un hommage à Raymond Regard, porte-drapeau.**



### PORTE-DRAPEAUX, ANCIEN ET NOUVEAUX

**En cette année du centième anniversaire de la flamme du soldat inconnu sous l'Arc de triomphe de Paris, Raymond Regard, notre ancien combattant porte-drapeau depuis plus de trente ans, va remettre sa charge.**

Raymond est né le 13 mars 1939 et a servi plus de trois ans au Maroc dans la Marine nationale. Il a joué un rôle crucial en tant que porte-drapeau de notre village lors des commémorations. Sa présence, portant fièrement notre emblème national, symbolise le respect et l'hommage envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté que nous chérissons. L'engagement de Raymond, en tant que porte-drapeau, a renforcé notre lien avec

le passé, rappelant à tous l'importance de ne jamais oublier ceux qui ont servi avant nous.

**La Commune de Feigères tient à vous exprimer sa profonde gratitude pour votre service désintéressé et votre dévouement à la préservation de notre mémoire collective. Nous vous saluons avec respect et reconnaissance.**

Raymond se retire mais sa charge ne restera pas vacante : deux jeunes Feigérois – Estelle Grimaud, lycéenne, et Kevin Veysseire, jeune marié et militaire au 27<sup>e</sup> BCA – reprennent à leur compte cette belle représentation et ce beau message d'engagement.

*Éric Collomb et Dominique Dunand*

### NOUVELLE ACTIVITÉ

#### COM'TuDIS

Sketchnotes - Logo - Marketing - Facilitation graphique

Laurence Mermoud

@ contact@comtudis.com ☎ +33 (06) 16 95 12 60

<https://laurencermoud.wixsite.com/comtudis>

49, passage Lamboussy - 74160 Feigères



# Vos élus vous informent

## RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

### POURQUOI SE RECENSER ?

Depuis 1973, le canton de Genève reverse le tiers de l'impôt à la source payé par les travailleurs frontaliers à leur commune, intercommunalité et département de résidence : **ce sont les fonds frontaliers**. Ces fonds sont versés annuellement. Le montant est proportionnel au nombre de frontaliers installés dans chaque commune.

**Il convient de vous faire recenser pour informer votre commune que vous êtes frontalier et que vous y résidez.**

Le terme « frontalier » recouvre les travailleurs suivants domiciliés en Haute-Savoie :

- les travailleurs de nationalité française,
- les travailleurs de nationalité suisse,
- les travailleurs ayant la double nationalité (suisse et française),
- les travailleurs étrangers de l'Union européenne ou hors UE.

Les fonds frontaliers sont nécessaires. Le Genevois français se développant rapidement, des investissements sont vitaux et des services aux habitants doivent être assurés (transports en commun, écoles, mobilité, activités sportives et culturelles...). **Le recensement des frontaliers permet de contenir l'augmentation des impôts locaux sur votre commune.**

**Participer au recensement permet aux collectivités territoriales de l'Ain et de la Haute-Savoie de continuer à rendre les services publics utilisés par tous.**

### COMMENT ?

**A) Vous avez la nationalité suisse et travaillez dans le canton de Genève ?** Assurez-vous que votre adresse est à jour auprès de votre employeur et de l'Office cantonal de la population sur [www.ge.ch](http://www.ge.ch). **Vous n'êtes pas encore enregistré auprès de votre commune de résidence ?** Actualisez votre situation dès votre arrivée à Feigères ou dès votre embauche dans le canton de Genève. Déclarez-vous en mairie ou assurez-vous que l'adresse de votre permis de travail est bien à jour. Si ce n'est pas le cas, annoncez votre changement d'adresse à l'Office cantonal de la population par le biais du formulaire C. Certains employeurs vous proposent de le faire, mais si tel n'est pas le cas, il vous incombe de le signaler. C'est simple : remplissez le formulaire que vous trouverez sous [www.ge.ch/document/ocpm-formulaire-c-annonce-changement-adresse](http://www.ge.ch/document/ocpm-formulaire-c-annonce-changement-adresse).

**Cette déclaration est rapide, ne coûte rien et n'a aucune incidence sur votre déclaration de revenus.**

Si votre employeur ne connaît que votre adresse suisse, il ne vous déclare pas à l'Office cantonal de la population. Vous n'êtes donc pas reconnu en tant que frontalier. Votre impôt reste en totalité à Genève, sans alimenter les recettes de votre commune de résidence.

**B) Vous êtes français, venez d'arriver sur Feigères ou n'y êtes pas enregistré et travaillez dans le canton de Genève ?** Rendez-vous en mairie de Feigères pour vous faire recenser.

## PRÉSENTATION DE LA COMMISSION URBANISME

**Les membres de la commission Urbanisme sont :**

- présidente : M<sup>me</sup> Le Maire, Myriam Grats
- vice-président : Michel Sallin
- élus membres : Olivier Rambosson, Mihajlo Andric.

**Objet de la commission**

- **Émettre un avis sur les demandes d'urbanisme :** permis de construire (PC-PCMI), permis d'aménager (PA), permis de démolir (PD), certification d'urbanisme opérationnel (CUb), autorisation de travaux - établissement recevant du public (AT). Pour ces dossiers, la Commune est conventionnée avec la CCG pour leur instruction.
- **Instruction des demandes d'urbanisme :** déclarations préalables (DP, DPMI, DPLOT), certificat d'urbanisme d'information (CUa), déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

**La commission Urbanisme assure le suivi de tous les dossiers :**

- ouverture de chantier (DOC)
- complétude des dossiers
- échanges avec la CCG
- suivi avec les concessionnaires
- rédaction des arrêtés
- fin de chantier et contrôle de la conformité des travaux avec délivrance d'une attestation (DAACT)
- réception et suivi des contentieux
- révision ou modification de PLU.

**Ses permanences, toute l'année :**

- le mardi de 17h à 18h30, lors de l'accueil du public en mairie,
- le vendredi de 8h30 à 10h sur rendez-vous (les promoteurs, les privés).

**Elle assure aussi le lien avec la CCG :** Commissions aménagement du territoire et de l'habitat (Michel Sallin et Olivier Rambosson).

Cette commission travaille étroitement avec la commission Bâtiment (par exemple, travaux sur les bâtiments communaux et/ou construction de nouveaux bâtiments communaux), Voirie (rédaction des arrêtés) et le suivi des dossiers liés au foncier (acquisition de terrain).

**Rappel :** Les élus membres de cette commission sont tenus au droit de réserve sur l'instruction des dossiers. De plus, les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction ne sont pas consultables.

*Pour la commission Urbanisme,  
Michel Sallin*

# Vos élus vous informent

## ENTRETIEN DES HAIES Extraits de l'arrêté A2016/03\_011

La commune rappelle aux propriétaires riverains l'arrêté municipal concernant l'obligation de taille et d'entretien des haies et plantations en bordure du domaine public.

**Article 1.** Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentiers, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 mètres. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.



**Article 2.** Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins. Sans préjudices aux dispositions prévues par le PLU, la hauteur des plantations située en bordures des voies communales devra être limitée en vue de restreindre la formation de gel.

**Article 4.** En bordure des voies communales et des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois.

## DIVAGATION DES ANIMAUX Extraits de l'arrêté A26/2004

**Article 1.** Tout propriétaire d'un animal et notamment de chien ou de chat doit le tenir en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

**Article 2.** La circulation d'animaux, et notamment de chiens ou de chats, est totalement interdite dans l'enceinte du cimetière, même tenus en laisse.

**Article 3.** Tout animal errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

**www.defense.gouv.fr/jdc**

Dès 16 ans, en vue de la convocation à la journée Défense et Citoyenneté (JDC), chaque Français a l'obligation de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Au terme de cette démarche, il lui est délivré une attestation de recensement, exigée notamment pour le passage des concours et examens d'État : BEP, CAP, permis de conduire... Ce recensement permet, en outre, l'inscription d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

## LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le déploiement du Service national universel (SNU) continue sa montée en puissance avec l'inscription d'environ 40 000 jeunes volontaires en 2023, dont 466 Haut-Savoyards.



**Le SNU se compose de trois phases :**

1. Un séjour de cohésion de douze jours en collectif, dans un autre département
2. Une mission d'intérêt général de 84 heures à initier dans l'année qui suit, près de chez eux
3. Un engagement volontaire (facultatif) de trois mois ou plus, en France ou à l'étranger (service civique, volontariat international, réserve civique, sapeur-pompier volontaire ou bénévolat).

**Il propose aux adolescents de nationalité française, âgés de 15 à 17 ans, de participer à un séjour de cohésion visant 4 objectifs :**

- faire vivre les valeurs et principes républicains,
- développer une culture de l'engagement,
- renforcer la cohésion nationale,
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Cette première étape qu'incarne le séjour de cohésion est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en collectivité, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société. **En 2024, les dates de séjours de cohésion seront du 19 février au 2 mars, du 15 au 27 avril, du 17 au 28 juin, du 3 au 15 juillet.**

Les inscriptions sont ouvertes et à réaliser sur le site officiel du SNU : [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr) qui regroupe également toutes les informations utiles. L'équipe SNU du SDJES de Haute-Savoie est à votre disposition pour toute information complémentaire : [sdjes74-snu@ac-grenoble.fr](mailto:sdjes74-snu@ac-grenoble.fr).

# La vie associative et les événements

## FEIGÈRES DE 1900 À NOS JOURS

L'exposition « Feigères de 1900 à nos jours » a accueilli un grand nombre de personnes tout au long du week-end du 14 et 15 octobre.

Ce voyage dans le temps recouvrait de nombreux thèmes comme les bassins, la fruitière, les foins, la batteuse, les voitures, l'alambic, les fêtes, l'église et son clocher, la mairie et l'école, les commerces et l'artisanat, les maisons, la douane et la zone franche, la Salette et le Châtelard, le vallon de la Folle, la santé.

Une belle collection d'objets anciens (hottes, puisard, fourches, bottes à cul, benon, sabots, poupons) a été exposée pour le plaisir des visiteurs. Le vendredi 13, des enfants de l'école ont apporté des dessins sur « l'école de demain » qu'ils ont commentés (un monde connecté... il faut le dire). Cette exposition a permis de belles rencontres et le partage de bons souvenirs. Que tous ceux qui ont œuvré de près ou de loin soient remerciés pour leur soutien et leur participation.

*Le club Rayon de soleil*



## LA CRÈCHE VIVANTE NOËL 2023

Comme l'année dernière, nous organiserons une crèche vivante pour Noël 2023! Encore une fois, ce seront nos enfants qui seront les acteurs et actrices sur scène. Ils n'auront pas besoin de parler mais ils devraient avoir envie de jouer un rôle (anges, bergers, Marie ou Joseph, rois mages).

**Il y aura deux représentations: le jeudi 21 et le vendredi 22 décembre.** Toute personne qui voudrait aider (couture, mise en scène, décoration, musique...) sera la bienvenue. Enfants et bénévoles, adressez-vous à Barbara : ☎ **04 50 04 48 33**.



### ÉTAT CIVIL

#### • BIENVENUE À •

**Lowan Meier Viez**, né le 9 octobre 2023

*Toutes nos félicitations aux parents.*

#### • DÉCÈS •

**Daniel Rey**, le 7 octobre 2023

*Toutes nos condoléances à sa famille.*



## VENTE DE CHOCOLATS DE NOËL PAR LE SOU DES ÉCOLES

**Grâce à vos achats, vous soutenez nos projets. C'est pour nos enfants!** Alors n'hésitez pas et faites-en profiter votre famille, vos amis, vos voisins et même vos collègues! Les fêtes de Noël sont l'occasion de déguster et d'offrir des chocolats.

**Commandez sur notre boutique en ligne:**

<https://asso.initiatives.fr/c2/UWKAIW>

ou en scannant le QR-code: ➔



## MERCREDI SKI FEIGÈRES SAISON 2024

L'activité ski reprend pour cette nouvelle saison d'hiver à la station du Grand-Bornand. Elle est encadrée par des moniteurs ESF avec une répartition par groupes, du niveau Ourson (6 ans minimum) aux Étoiles. Une section snowboard est ouverte également.

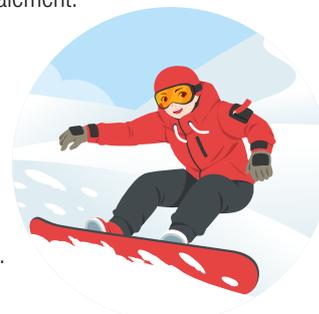
**Les enfants auront cours les  
mercredis 10, 17, 24, 31 janvier  
et 7 février de 12h à 15h.**

**Départ: 9h - Retour: 17h30.**

**Contacts:**

Marie au ☎ **0041 763 64 51 90**

Véronica au ☎ **00 41 798 36 34 25**.



## MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612  
74166 Feigères Cedex

Tél. **04 50 49 24 60** • [mairie@feigeres74.fr](mailto:mairie@feigeres74.fr)  
[www.feigeres74.fr](http://www.feigeres74.fr)

### Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi: 8h15-12h / Mardi: 17h-19h /  
Mercredi: 10h-12h / Vendredi: 15h-17h



 **Directeur de la publication:**  
Myriam Grats  
**Rédacteur en chef:**  
Éric Collomb

